



Nos **5** propositions pour adapter le territoire aux enjeux nourriciers et climatiques

1. Préserver les terres agricoles, naturelles et forestières et développer résolument la sobriété foncière

Face au dérèglement climatique et à l'effondrement dramatique de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, dont les captages d'eau et le foncier nourricier, devient une priorité absolue.

847 ha

artificialisés sur la métropole entre 2011 et 2024 (source Cerema)

Nos propositions :

- ➡ **Sanctuariser les terres agricoles** en renforçant notamment les périmètres de protection foncière : ZAP (Zones agricoles protégées) et Penap (Protection d'espaces naturels agricoles périurbains), en particulier sur les zones de la métropole de Rouen soumises à une forte pression immobilière.
- ➡ **Reclasser les zones à urbaniser (AU) en zones agricoles (A), naturelles et forestières (N).** Selon une étude des sols réalisée en 2024 par l'université de Caen avec la Safer Normandie pour la métropole de Rouen, **70 % des zones AU sont déclarées de qualité « élevée » ou « assez élevée »** au regard de leurs différentes fonctionnalités : agronomique, contribution à la biodiversité, régulation du cycle de l'eau, stockage du carbone, etc..
- ➡ **Promouvoir la sobriété foncière dans les zones urbaines**, en soutenant les projets de densification (aménagement des zones commerciales, réutilisation des friches, lutte contre la vacance des logements) et l'adaptation des constructions aux besoins des habitants. Cette densification doit être menée en préservant un cadre de vie harmonieux pour tous les habitants (maintien d'espaces de respiration, îlots de fraîcheur, etc.)
- ➡ **Favoriser les projets de "naturauration", dans le but de restaurer la biodiversité**, en cohérence avec les trames vertes, bleues, brunes et noires définies à l'échelle du territoire.
- ➡ **Renoncer définitivement au projet d'autoroute A133-A134** et programmer le reclassement des terres affectées à ce projet (516 hectares au total, dont 243 hectares de terres sur la métropole de Rouen).

2. Produire plus de bio local

La loi dite EGAlim du 30 octobre 2018 impose d'introduire 50 % de produits durables, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique à compter du 1er janvier 2022 en restauration collective publique. Pourtant, selon l'Agence bio, seulement 5 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de la métropole de Rouen (12,5 % des fermes) était cultivée en bio en 2024.

5 %

de la surface agricole métropolitaine en bio (source Agence bio)

Nos propositions :

- ➡ **Impulser une vraie dynamique d'installations en bio et de soutien aux projets en agroécologie** en engageant si besoin une politique de préemption des terres agricoles.
- ➡ **Développer des programmes d'accompagnement - autant individuel que collectif - à la hauteur des enjeux :** formation, mobilisation des aides financières pour orienter les pratiques (Paielements pour services environnementaux (PSE) rendus par les agriculteurs, Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC)), etc.
- ➡ **Mettre en place des coopérations institutionnelles**, bénéfiques par leur effet d'entraînement (on citera par exemple le projet AgriParis Seine – Seine nourricière, qui prévoit le développement des filières alimentaires bio durables et de proximité dans le bassin de la Seine).
- ➡ **S'appuyer sur le réseau des « Territoires Bio Pilotes »** pour bénéficier des échanges d'expériences et d'idées.

3. Faciliter l'installation de paysannes et paysans et la transmission des terres

Plus de bio local, c'est plus de producteurs ! Il y a urgence à mettre en place une politique coordonnée d'installation, d'accès à la terre et de transmission des exploitations existantes.

50%

des exploitants du territoire ont plus de 50 ans (source MRN)

Nos propositions :

- ➡ **Recenser systématiquement les terres mobilisables** par la métropole via un système de portage foncier en lien avec la SAFER, dans le but de doter le territoire d'une « **ceinture nourricière** » en incluant des espaces de nature plus urbains tels que la ferme de la Basilique à Bonsecours, la ferme de Saint-Martin-du-Vivier, les serres de Saint-Pierre-de-Manneville et la ferme du Hazard à Canteleu.
- ➡ **Déployer des espaces tests agricoles** pour faciliter l'installation de nouveaux maraîchers, en particulier ceux non issus du milieu agricole (ambition inscrite au PAT). **Les 19,6 hectares de très bonnes terres agricoles acquis par la métropole à Saint-Martin-du-Vivier (plaine de la Ronce) pourraient accueillir un espace test agricole et une ferme intercommunale, pour un approvisionnement bio local** (voir expériences à Toulouse, Lyon...).
- ➡ **Encourager la mise en place d'un modèle de régies (communales ou intercommunale) agricoles** pour approvisionner les services de restauration scolaire (exemple de la ville de Canteleu, pionnière dans ce domaine ; installation d'une ferme maraîchère sur un terrain municipal à Bois-Guillaume).

4. Protéger la ressource eau

Face aux perturbations climatiques croissantes (sécheresses, pluies excessives), aux pollutions qui exigent d'investir dans des systèmes de filtration toujours plus coûteux, aux conflits d'usage, la protection de l'eau potable est devenue un enjeu primordial pour les collectivités.

80 %

de l'eau potable produite provient de sources dégradées (source MRN)

Nos propositions :

- ➡ **Protéger les zones de captage d'eau potable**, et en particulier les captages dits "prioritaires", des pollutions accidentelles et diffuses (intrants agricoles), **par une action concertée**, notamment avec les agriculteurs. Selon une délibération de la métropole de juin 2024 : *"Plus de 80 % des volumes d'eau potable produits proviennent d'eau brute dont l'état est considéré comme dégradé vis-à-vis des pesticides"*. **Des outils juridiques** peuvent être mobilisés comme le nouveau droit de préemption sur les surfaces agricoles situées dans le périmètre des aires d'alimentation des captages (décret du 11 septembre 2022).

5. Mieux manger pour tous

Des mesures ambitieuses s'imposent pour défendre le droit de chacun à accéder à une alimentation de qualité.

17,2 %

des habitants de la métropole vivent sous le seuil de pauvreté (source INSEE, 2022)

Nos propositions :

- ➡ **Soutenir activement les dispositifs innovants : démultiplier les « ordonnances vertes »** (lancées à grande échelle notamment par la ville de Strasbourg) qui prévoient un programme accéléré de sensibilisation des femmes enceintes et d'accès à des paniers de légumes bio.
- ➡ **Lancer une expérimentation de "sécurité sociale de l'alimentation"** sur le territoire métropolitain.

Depuis près de 15 ans, principalement sur la Métropole Rouen-Normandie, l'association Bouillons Terres d'Avenir alerte les responsables locaux et le grand public sur la disparition du foncier agricole et la nécessité de sauvegarder les dernières terres naturelles, agricoles et forestières de l'agglomération. Dans le prolongement de cette action, l'association se mobilise également en faveur d'une transition agroécologique et pour le développement des filières de production bio locales.